



OIC/CFM-45/2018/ICHAD/RES/FINAL

**RESOLUTIONS
SUR
LES AFFAIRES HUMANITAIRES**

ADOPTÉES PAR LA

**45E SESSION DU CONSEIL
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES**

(Session des valeurs islamiques pour la paix, la solidarité et le développement durable)

DHAKA, REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH

**5-6 MAI 2018
19-20 CHABAANE 1439H**

TABLE DES MATIERES

N°	OBJET	PAGE
1	Résolution n°1/45-ICHAD sur les activités humanitaires de l'OCI	3
2	Résolution n°2/45-ICHAD sur la situation humanitaire due à la sécheresse et) la famine dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'est (<i>proposé par la Turquie</i>)	11
3	Résolution n°3/45-ICHAD sur la situation en Syrie (<i>proposé par la Turquie</i>)	14
4	Résolution n°4/45-ICHAD Sur les déplacés syriens au Liban	17

RESOLUTION N°1/45-ICHAD
SUR
LES ACTIVITES HUMANITAIRES DE L'OCI

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères, (session des valeurs islamiques pour la paix, la solidarité et le développement durable), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, les 19-20 Chaabane 1439H (5-6 mai 2018) ;

En application des dispositions de la Charte de l'OCI ;

Se référant aux dispositions des communiqués finaux des précédents sommets de l'OCI et en particulier le 13^{ème} Sommet islamique tenu à Istanbul, République de Turquie, en avril 2016, qui appellent à des efforts soutenus pour coordonner et mener des actions humanitaires et caritatives sous l'égide de l'OCI, et mandatent le Secrétaire Général en vue de promouvoir le rôle humanitaire de l'OCI et de concrétiser les objectifs tracés dans le Programme d'Action OC-2025;

Rappelant ses résolutions antérieures concernant les affaires humanitaires;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur les Affaires Humanitaires (OIC / 45-CFM / 2018 / ICHAD / SG-REP) :

1. **SE FELICITE** du travail accompli sur le terrain de l'humanitaire par le Secrétariat Général, les Bureaux de Représentation de l'OCI et ses Bureaux de Coordination Humanitaire dans le but d'alléger les souffrances des populations démunies, particulièrement dans les Etats membres de l'OCI touchés par les crises et les catastrophes.
2. **SE FELICITE** du renforcement de la coopération du Département des affaires humanitaires avec la communauté humanitaire internationale, y compris les organisations internationales et les ONG humanitaires dans les États Membres et au niveau international, en particulier les Nations Unies, OCHA, le HCR, l'UNICEF, le PAM, la Banque mondiale, le CICR, la FICR, l'Union africaine, la Ligue arabe, l'USAID, l'Union européenne, le Royaume-Uni et la Suisse.
3. **INVITE** les États membres à canaliser un certain pourcentage de leur généreuse aide humanitaire par l'intermédiaire de l'OCI afin de démontrer leur esprit de solidarité et de renforcer l'action humanitaire islamique conjointe.
4. **PREND ACTE** de la générosité et des contributions des pays d'accueil des réfugiés, en particulier ceux qui accueillent d'importantes populations réfugiées, en même temps que des défis persistants rencontrés au niveau de la prise en charge des réfugiés ; **RECONNAIT** en outre que les pays d'accueil des réfugiés

ont assumé une part disproportionnée du fardeau de l'assistance et de la protection accordée à des millions de réfugiés ; **APPELLE** la communauté internationale à assumer une part équitable du fardeau sur le terrain et **APPELLE** les acteurs humanitaires des pays de l'OCI à développer/ renforcer des politiques globales et progressistes de réponse aux besoins des réfugiés qui chercheront à explorer les opportunités susceptibles de profiter tant aux réfugiés qu'à leur communautés d'accueil et de combler le fossé entre les interventions humanitaires et développementales.

5. **INVITE** l'ICHAD, en coopération avec les institutions de l'OCI et ses partenaires, à évaluer l'impact négatif des flux massifs de réfugiés sur les efforts de développement des Etats membres de l'OCI, particulièrement dans les situations de conflit prolongées, dans le cadre du suivi des conclusions de la réunion de haut niveau sur les grands mouvements de réfugiés et de migrants qui s'est tenue le 19 septembre 2016 à New York et sur l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés pour adoption en 2018, et ce compte tenu du grand nombre de réfugiés et de déplacés internes résultant des crises du Myanmar, de Syrie, des pays riverains du Lac Tchad et autres crises dans les Etats membres de l'OCI.
6. **SOULIGNE** la nécessité d'identifier les insuffisances du système humanitaire actuel, notamment en ce qui concerne les réfugiés, et de formuler une position sur les moyens de remédier à ces lacunes et de créer un environnement propice au retour durable des réfugiés et des personnes déplacées et à leur réintégration.
7. **REAFFIRME** que le rapatriement librement consenti est la solution la plus durable aux situations de réfugiés et réaffirme également la nécessité d'une aide accrue aux pays accueillant un grand nombre de réfugiés et aux pays d'origine des rapatriés, grâce à l'aide humanitaire et au développement ; **SOULIGNE** l'importance d'augmenter les opportunités de réinstallation pour les réfugiés, sans discrimination, dans le respect de leur dignité et en prenant en compte leur vulnérabilité.
8. **EXPRIME** sa profonde préoccupation face à l'islamophobie et autres formes de discrimination visant les réfugiés.
9. **EXPRIME** sa considération au Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite pour l'aide généreuse offerte à la Somalie par l'intermédiaire du Centre d'aide humanitaire et de secours du Roi Salman et de la Campagne nationale saoudienne, ainsi que de divers autres partenaires qui ont contribué à la mise en œuvre des projets de développement en Somalie.

10. Demande aux États Membres de fournir plus de soutien par l'intermédiaire du bureau de développement de l'OCI en Somalie, suivant l'exemple de l'Arabie Saoudite, dont l'assistance est canalisée en partie par ce bureau ; remercie les autres États membres qui acheminent leur aide à la Somalie par les canaux bilatéraux (proposition de la Somalie)
11. Se félicite de la reconversion du Bureau de développement de l'Organisation en Somalie en bureau de représentation de l'OCI en Somalie avec poursuite du rôle humanitaire du Bureau de l'Organisation en Somalie par le nouveau bureau. (Proposé par la Somalie)
12. Adresse ses remerciements à l'OCI et exprime toute sa considération du rôle joué par son Bureau de développement en Somalie, pour le travail qu'il a accompli et continue d'accomplir sous forme de projets d'aide humanitaire et de développement depuis la création du bureau en 2010, qui ont contribué à alléger les souffrances des personnes touchées en Somalie, (proposition de la Somalie)
13. Demande aux États membres et aux partenaires humanitaires d'intensifier leur aide pour aider la Somalie à faire face à la faible pluviométrie et à la grave pénurie de denrées alimentaires dans la plupart des régions de la Somalie et dans les camps des déplacés internes autour de la capitale, et de fournir une assistance conséquente pour répondre aux exigences de la relance et du développement en Somalie, y compris l'aide aux personnes déplacées et la réinstallation des réfugiés rentrant chez eux en Somalie. (Proposé par la Somalie)
14. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement de la République de Turquie qui a dépêché et conduit une délégation de l'OCI en sa qualité de Président du Sommet de l'OCI, comprenant le Secrétariat Général et un représentant du Centre du Roi Salman pour l'Aide humanitaire et le Secours à Riyad, dans la région de la Corne de l'Afrique en juin 2017, délégation qui s'est rendue en Éthiopie, au Soudan du Sud, au Kenya et en Somalie pour recueillir des informations de première main sur la situation humanitaire dans la région, démontrer la solidarité islamique en action, attirer l'attention des États membres et de la communauté internationale sur la nécessité de fournir une aide humanitaire ainsi qu'une aide au développement aux personnes touchées par cette crise humanitaire.
15. **APPRECIÉ** les efforts déployés par les États Membres et d'autres donateurs pour apporter un soutien humanitaire et de développement à l'État de Palestine, et en particulier à Gaza, et **APPELLE** à un soutien accru au peuple palestinien, en particulier en cette période critique.
16. **EXPRIME** sa gratitude aux États qui ont annoncé des contributions pour réduire le déficit du budget de fonctionnement de l'UNRWA, lors de la réunion

ministérielle de haut niveau, qui a eu lieu le 22 Septembre 2017 à New York, co-organisée par le Secrétariat général et l'UNRWA en coopération avec la Jordanie et la Suède, en marge de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les "nouvelles perspectives de financement durable de l'UNRWA", suite à un rapport historique du Secrétaire général des Nations Unies, visant à établir une base financière durable et prévisible pour l'UNRWA.

17. **EXPRIME** sa préoccupation face à l'insuffisance récente de financement du budget de l'UNRWA pour 2018 et rappelle les engagements pris dans le contexte de la Déclaration d'Istanbul qui a souligné l'importance de l'appui de l'Agence, et invite les États membres à chercher collectivement des solutions novatrices pour surmonter les difficultés financières actuelles.
18. **SALUE** les efforts et les contributions de l'État du Qatar fournies dans les secteurs de l'humanitaire, du développement, de l'éducation et de la santé, y compris l'annonce par l'Etat du Qatar lors de la récente réunion qui a eu lieu à Rome, d'un don de cinquante millions de dollars américains à l'UNRWA, en sus du paiement d'un montant d'environ 12 millions de dollars pour résoudre le problème de l'électricité dans la bande de Gaza.
19. **EXPRIME** sa profonde préoccupation face à la crise humanitaire prolongée en Syrie, au sort des PDI et des réfugiés dans les pays voisins et à la situation inhumaine et terrible des Syriens qui se voient refuser l'accès à l'aide humanitaire ; **REITERE** sa gratitude aux États Membres, aux autres donateurs et aux ONG humanitaires qui ont généreusement contribué à l'allègement du sort des réfugiés syriens et des déplacés internes ; **DEMANDE** à toutes les parties prenantes d'honorer leurs engagements en faveur du peuple syrien et appelle les États membres à continuer de fournir une assistance aux PDI et aux réfugiés syriens ainsi qu'aux pays accueillant ces réfugiés.
20. **EXPRIME** son appréciation du rôle remarquable joué par l'Etat du Koweït dans le cadre humanitaire et de ses généreuses contributions accordées à différents pays, dont et à titre d'exemple, son don de 1,6 milliard de dollars à la Syrie, son don de 200 millions de dollars à l'Irak, son don de 100 millions de dollars au Yémen, son don de 150 millions de dollars à l'UNWRA et son don de 15 millions de dollars aux Rohingyas.
21. **EXPRIME** sa profonde préoccupation face à la situation humanitaire au Yémen et appelle les États membres, les donateurs et les ONG humanitaires à fournir l'aide humanitaire nécessaire au peuple yéménite pour alléger le sort des populations touchées, alors que le pays continue de connaître une crise humanitaire prolongée ; **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite pour l'aide humanitaire fournie par le Centre d'aide humanitaire et de

secours du Roi Salman, ainsi qu'aux Émirats arabes unis, au Koweït, au Qatar et aux autres États Membres et donateurs qui ont fourni une assistance humanitaire aux populations du Yémen; **DEMANDE** aux organismes des Nations Unies et aux autres partenaires œuvrant dans le domaine humanitaire de redoubler d'efforts pour atténuer la situation humanitaire à laquelle est confrontée la population du Yémen.

22. **PREND ACTE** des efforts et des initiatives entrepris par le Secrétariat général pour fournir une assistance au peuple yéménite et rappelle sa précédente résolution 1/44-ICHAD, paragraphe 17, sur les efforts entrepris par le Secrétariat général pour convoquer une conférence internationale sur la mobilisation des ressources nécessaires pour apporter une aide humanitaire et au développement au peuple yéménite ; **DEMANDE** au Secrétariat général de continuer à travailler avec les États membres et les partenaires, en coopération avec le Gouvernement yéménite, pour mobiliser les ressources nécessaires afin d'alléger la situation humanitaire à laquelle est confronté le peuple du Yémen.
23. **INVITE** les États Membres à fournir des ressources d'urgence pour la réouverture du Bureau humanitaire de l'OCI au Yémen et la reprise des activités humanitaire au Yémen au cours de l'année 2018 .
24. **EXPRIME** sa profonde préoccupation face à la situation humanitaire en Iraq et **APPELLE** les États membres, les donateurs et les ONG humanitaires à apporter l'assistance nécessaire à l'Iraq pour répondre aux besoins humanitaires et de protection des millions de personnes déplacées et des communautés qui les accueillent et aider à réinstaller toutes les personnes déplacées dans leurs villes libérées de la bande terroriste de Daesh, et aussi pour soutenir l'effort humanitaire pour réhabiliter la société, en particulier les enfants et les femmes qui ont été exposés au terrorisme pendant la période d'occupation (2014-2017).
25. **SE FELICITE** des efforts déployés par le Gouvernement irakien pour rapatrier les 2 millions des personnes déplacées à Mossoul et dans les autres villes libérées des bandes terroristes de Daesh. (Proposé par l'Irak)
26. **SE FELICITE** de l'amélioration de la situation humanitaire au Darfour, qui permet le retour volontaire des personnes déplacées dans l'ouest, le centre et le nord du Darfour, et **APPELLE** à renforcer les efforts d'assistance humanitaire en cours et à apporter le soutien et l'assistance nécessaires aux personnes dans le besoin au Soudan.
27. **PREND ACTE** des mesures prises par le Gouvernement du Qatar pour coordonner avec le Gouvernement soudanais, le Secrétariat général et la BID en vue de créer la Banque de développement du Darfour et, rappelant sa résolution

précédente 1/44-ICHAD, **REAFFIRME** la nécessité de poursuivre la préparation des documents techniques et financiers qui seront présentés lors de la réunion du comité de suivi pour établir la Banque de développement du Darfour en prélude à la réunion des actionnaires qui se tiendra au Secrétariat général de l'OCI.

28. **EXPRIME** sa reconnaissance au gouvernement de la République du Soudan pour ses efforts visant à accueillir et à abriter des réfugiés, notamment du Soudan du Sud, et à aider les personnes touchées par le conflit du Soudan du Sud en facilitant l'acheminement de l'aide humanitaire du Soudan au Soudan du Sud et en entretenant des couloirs humanitaires pour acheminer l'aide fournie par divers États et organisations aux populations démunies au Soudan du Sud, et **APPELLE** les États membres et les ONG humanitaires à soutenir les efforts déployés par le Soudan pour fournir une assistance humanitaire conséquente aux réfugiés sur son territoire.
29. **S'INQUIETE** de la détérioration de la situation humanitaire dans le bassin du lac Tchad et apprécie les efforts déployés par les pays riverains du lac Tchad à la suite des attaques meurtrières du groupe terroriste Boko Haram ; **DEMANDE** instamment aux États Membres et aux ONG humanitaires d'apporter toute l'aide humanitaire et financière nécessaire aux réfugiés et aux personnes déplacées à la suite des activités du groupe terroriste Boko Haram au Nigeria et dans les autres pays touchés du bassin du lac Tchad ; **INVITE** en outre les États membres, les ONG humanitaires et autres parties prenantes à accorder la priorité au développement au niveau de la base dans le but de ramener la normalité dans les zones rurales du bassin du lac Tchad et de faire face à la situation humanitaire provoquée par les attentats terroristes dans cette région ; **DEMANDE** instamment aux États Membres d'étendre l'aide humanitaire d'urgence aux zones touchées par les activités terroristes de Boko Haram au Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigéria.
30. **EXPRIME** sa préoccupation face à la détérioration de la situation humanitaire dans la région du Sahel et **REITERE** son appel aux États membres et aux ONG humanitaires pour soutenir les pays du Sahel et les aider à entreprendre les projets de développement durable jugés vitaux pour briser le cercle vicieux de la sécheresse, de la pauvreté et de la pauvreté ; **APPELLE** les États membres à soutenir la transformation du bureau humanitaire et de développement de l'OCI au Niger en un bureau régional en lui allouant toutes les ressources financières nécessaires à cette fin ; **FELICITE** le Burkina Faso et la République du Soudan pour les engagements financiers pris pour soutenir le processus de transformation avec des subventions de 130 000 et 100 000 dollars respectivement.
31. **REND HOMMAGE** à la République de Turquie pour son don de 200 000 dollars en faveur du Bureau de l'OCI au Niger pour le financement des projets à mettre

en œuvre dans les domaines de l'agriculture et de l'eau suite à l'appel lancé par le Secrétaire Général de l'OCI à cette fin.

32. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement de la République du Cameroun pour les mesures prises pour accueillir les réfugiés centrafricains dans l'Est du pays, les réfugiés nigériens et les déplacés internes des zones frontalières qui ont souffert des crimes terroristes brutaux perpétrés par le groupe terroriste Boko Haram dans l'extrême nord du Cameroun ; **APPELLE** instamment les États membres et la communauté internationale à accroître leur aide au Cameroun pour l'aider à faire face à l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées et à mettre en œuvre des programmes visant à améliorer leurs conditions de vie et des stratégies de rapatriement des réfugiés et des PDI et de gestion des réfugiés pour leur retour ou leur relocalisation temporaire.
33. **APPRECIÉ** le rôle joué par la Mauritanie dans l'accueil d'un grand nombre de réfugiés maliens dans l'est du pays, en coopération et en coordination avec le HCR et le PAM.
34. **FÉLICITE** les autorités de la République du Niger d'avoir accueilli des réfugiés maliens et nigériens, **DEMANDE** aux États membres et à la communauté internationale d'aider les autorités nigériennes à faire face au flux de personnes déplacées et de réfugiés et **INVITE** les États membres à aider la République du Niger dans ses efforts pour faire face aux flux de personnes déplacées et de réfugiés.
35. **DEMANDE** aux États Membres, aux donateurs et aux ONG humanitaires d'offrir généreusement l'aide humanitaire nécessaire pour alléger le fardeau du nombre ne cessant de croître de personnes nécessiteuses en RCA et dans les pays voisins, qui se trouve exacerbé par le conflit prolongé, afin de surmonter les défis humanitaires et de développement qui pourraient entraver le processus de réconciliation nationale et de relance économique.
36. **PREND NOTE** du rapport de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée pour discuter du statut des fonds humanitaires de l'OCI le 27 Février 2018 et demande au Groupe de poursuivre ses travaux à cet égard. (Proposition présentée par l'Arabie saoudite)
37. **EXPRIME** sa gratitude au Secrétariat général pour ses efforts pour lancer la campagne humanitaire du Ramadan en République centrafricaine pour la troisième année consécutive, et se félicite des efforts déployés par les fonds humanitaires de l'OCI pour lever des capitaux pour la campagne humanitaire du mois de Ramadan en République centrafricaine en 2016 ; et demande en outre aux États membres et aux organisations non gouvernementales de fournir un soutien

supplémentaire pour garantir la durabilité de cette initiative. (Proposé par l'État du Qatar, paragraphe n° 32 de la résolution 1/44-ICHAD de la 44^{ème} session, tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire, du 10 au 11 juillet 2017).

38. **EXPRIME** sa gratitude au Secrétariat général pour ses efforts en faveur de l'Afghanistan, en coordination avec les fonds humanitaires de l'Organisation à Doha, et demande au Secrétariat général et aux Fonds de faire plus d'efforts pour aider le peuple afghan, en particulier les rapatriés afghans pour leur réintégration en Afghanistan. (Proposé par l'État du Qatar, paragraphe n° 34 de la résolution 1/44-ICHAD de la 44^{ème} session, tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire du 10 au 11 juillet 2017).
39. **SE DECLARE** gravement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire au Myanmar, en particulier le sort des Rohingyas, au cours du mois écoulé et par l'afflux massif de réfugiés qui ont fui le Myanmar pour se réfugier au Bangladesh à la suite de la grave situation politique au Myanmar; **INVITE** les États, les donateurs et les ONG humanitaires à fournir une aide humanitaire à ces réfugiés et tous ceux qui ont besoin d'une telle aide humanitaire au Myanmar ; **DEMANDE** en outre au gouvernement du Myanmar d'honorer le mémorandum d'accord signé avec le Secrétariat général pour ouvrir un bureau de coordination humanitaire au Myanmar et faciliter l'accès humanitaire à l'État de Rakhine.
40. **DEMANDE** instamment aux Etats membres qui n'ont pas encore adhéré à la Convention instituant le Comité islamique du Croissant international (ICIC) de le faire dans les meilleurs délais possibles pour permettre au Comité d'exercer ses fonctions et de réaliser les objectifs pour lesquels il a été créé ; **DEMANDE** aux États parties à la Convention qui n'ont pas encore versé leurs contributions au budget du Comité de le faire pour permettre à ce Comité de jouer son rôle et de remplir ses obligations.
41. **RAPPELLE** le paragraphe 40 du dispositif de la résolution 1/44-ICHAD se félicitant de la signature du Mémorandum d'accord entre l'OCI et l'USAID à New York en septembre 2016, et **SALUE** à cet égard les efforts continus du Secrétariat général pour le développement des capacités de la société civile humanitaire dans les États membres de l'OCI.
42. **ACCUEILLE** favorablement les efforts du Secrétariat Général pour le suivi des principales questions d'intérêt pour les Etats Membres de l'OCI qui ont été soulevées au Sommet Humanitaire Mondial (SMH) et **L'ENCOURAGE** à continuer à s'engager encore plus avec le système humanitaire international à cet égard.

43. **PRIE** les États Membres, les organisations internationales et régionales, les ONG humanitaires, les institutions financières et les philanthropes de contribuer à alléger le sort des orphelins dans le monde islamique et au-delà ; **DEMANDE** aux États membres et à leurs sociétés civiles de commémorer la journée des orphelins de l'OCI le 15 Ramadan.
44. **EXPRIME** l'espoir que le Secrétariat général intensifiera ses efforts pour faire progresser la coopération avec la BID, le SESRIC, le FSI et l'Académie islamique du Fiqh sur le front humanitaire, notamment sur les questions de résilience, la finance sociale islamique et l'assistance humanitaire en général.
45. **DEMANDE** à l'ICHAD de veiller efficacement à mettre en œuvre les volets humanitaires du Programme d'Action Décennal adopté par le 13ème Sommet Islamique tenu à Istanbul en avril 2016 et tous les éléments restants du précédent Programme d'Action Décennal adopté par le 3ème Sommet Islamique Extraordinaire tenu à Makkah-Al-Moukarramah en décembre 2005.
46. **DEMANDE** au Secrétaire Général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution à la 46ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N°2/45-ICHAD
SUR
LA SITUATION HUMANITAIRE DUE A LA SECHERESSE
ET A LA FAMINE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE
ET EN AFRIQUE DE L'EST

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères, (session des valeurs islamiques pour la paix, la solidarité et le développement durable), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, les 19-20 Chaabane 1439H (5-6 mai 2018) ;

Constatant avec une profonde inquiétude le risque de famine imminente qui a émergé dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Est, en général, en raison de la grave sécheresse générée par la pénurie en précipitations ;

Soulignant l'importance des initiatives prises par le Secrétariat général et les Etats membres de l'OCI en vue de parvenir à l'autosuffisance alimentaire, d'intensifier les activités en matière de développement rural, de préservation de l'environnement et de gestion des ressources en eau au profit des populations vulnérables de la région, et d'enrayer les effets néfastes des sécheresses récurrentes dues aux facteurs climatiques ;

Reconnaissant l'importance de l'appel à une intervention urgente par le Secrétariat général ;

- 1- **SE DECLARE** profondément préoccupé par la détérioration des conditions humanitaires dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Est, due à la sécheresse continue qui risque de générer une famine dramatique, doublée de la propagation rapide et fatale de la diarrhée, du choléra et d'autres maladies épidémiques dans la région.
- 2- **SOULIGNE** l'impératif d'un soutien et d'une solidarité massifs de la part de la Communauté internationale pour améliorer le sort de plus de 17 millions de personnes dans les Etats de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, touchés par la sécheresse et la famine.
- 3- **EXHORTE** les Etats membres de l'OCI à donner une suite favorable à l'appel urgent lancé par le Secrétariat général de l'OCI en faveur de la fourniture de l'aide humanitaire nécessaire aux pays touchés par la sécheresse dans la région.
- 4- **REITERE** son appel au Secrétariat général de l'OCI pour qu'il poursuive ses efforts humanitaires et **DEMANDE** aux Etats membres, aux partenaires et à la société civile d'apporter une aide généreuse à ces pays afin de leur permettre de soulager

les souffrances des populations, à travers le lancement de projets durables destinés à renforcer leur capacité de résilience contre les effets récurrentes de la sécheresse dans la région.

- 5- **SE FELICITE** de l'opportunité de l'initiative turque, en tant que président de la Conférence islamique au sommet, qui a permis l'envoi d'une mission d'enquête de l'Organisation de la coopération islamique dans les pays touchés par la sécheresse dans la région. (Proposé par la Turquie)
- 6- **DEMANDE** au Secrétaire général de mettre en œuvre la présente résolution et d'en soumettre un rapport à sa 45^{ème} session du CMAE.

RESOLUTION N°3/45-ICHAD
SUR
LA SITUATION HUMANITAIRE EN SYRIE

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères, (session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, les 19-20 Chaabane 1439H (5-6 mai 2018) ;

Rappelant les objectifs et principes inscrits dans la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et, en particulier ceux appelant à la promotion de la solidarité entre les musulmans et à la défense des droits des peuples ;

Se référant aux résolutions sur la situation en Syrie, adoptées par la 44^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, les 10 et 11 juillet 2017 ;

Mettant l'accent sur la situation humanitaire grave et qui ne cesse de se détériorer en Syrie, en particulier à l'Est de Ghouta en plus des autres régions assiégées par les forces du régime, situation humanitaire qui a pris des proportions nouvelles et terrifiantes en raison des violations perpétrées par le régime et ses partisans, **et la nécessité de rester à l'écart des conflits internes dans les pays frères, avec insistance du Liban sur le fait que les efforts doivent continuer pour fournir un soutien humanitaire à tous les civils parmi le peuple syrien frère (proposé par le Liban), situation qui** appelle une attention urgente et une action résolue de la part de la communauté internationale, et de la part des NU et de l'OCI en particulier ;

Soulignant qu'aucune solution viable à cette crise humanitaire ne saurait être trouvée hors des frontières syriennes ;

Notant qu'environ la moitié de la population syrienne (13,5 millions de personnes) a désespérément besoin d'assistance, y compris les 6,5 millions de déplacés qui sont privés d'une aide humanitaire durable ;

Soulignant également les conséquences profondes du flux des réfugiés vers les pays voisins et prenant en considération le fardeau de plus en plus lourd qui pèse sur ces pays qui accueillent actuellement plus de 5,4 millions de réfugiés ;

Reconnaissant qu'un suivi adéquat du Sommet humanitaire mondial ne peut que contribuer davantage au bien-être des Syriens ;

Réaffirmant la nécessité urgente de permettre un accès humanitaire immédiat et sans entraves à toutes les villes syriennes à travers tous les points de passage frontaliers, conformément à la résolution 2191 du Conseil de sécurité des Nations Unies ; de favoriser

l'acheminement davantage d'aide humanitaire à l'intérieur de la Syrie ; de répondre aux besoins des personnes déplacées qui se concentrent dans certaines régions en quête d'asile et de protection, et d'apporter un appui sans réserve aux pays voisins en vue d'y améliorer les conditions de vie des Syriens déplacés et de faciliter leur retour dans leur patrie :

1. **SALUE** la générosité exemplaire et l'hospitalité dont les pays voisins de la Syrie, à savoir la Turquie, la Jordanie, l'Irak et le Liban) et d'autres pays comme l'Égypte et le Soudan, ont fait preuve en accueillant les Syriens sur leur sol ; et **INVITE** la Communauté internationale et les Nations Unies à soutenir ces pays en vue d'alléger le fardeau que cette situation leur fait assumer.
2. **REND** Hommage à la Turquie pour avoir accordé l'asile à plus de 3,4 millions de Syriens et leur avoir offert un accès gratuit aux soins de santé, à l'éducation et aux services sociaux ainsi que le droit de travailler.
3. **SE FELICITE** des efforts de l'Etat du Koweït et des initiatives de Son Altesse Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, émir de l'Etat du Koweït, d'appui sur la situation humanitaire en Syrie, son accueil de trois conférences des donateurs, sa participation à la présidence de la conférence des donateurs à Londres et à Bruxelles et sa contribution de 1,6 milliard \$ US. (Proposé par le Koweït)
4. **SE FELICITE** de l'accueil par le Royaume d'Arabie saoudite sur son sol de (2,5) millions de Syriens qui sont traités comme des citoyens pour toutes les prestations de santé et d'éducation et sur le marché du travail, en plus des efforts du Centre du Roi Salman pour les secours et l'action humanitaire en termes de la prestation de l'aide dans tous les domaines à l'intérieur de la Syrie et du don par le Royaume d'environ 800 millions \$ US pour prendre soin des millions de réfugiés syriens dans les pays voisins (Liban, Turquie, Jordanie) et autres, en coordination avec leurs gouvernements et avec les organisations humanitaires internationales. (Proposition présentée par l'Arabie saoudite).
5. **EXPRIME** sa satisfaction des efforts déployés par les Émirats arabes unis pour venir en aide au peuple syrien et pour son don s'élevant à 850 millions de dollars, couvrant notamment la santé, l'éducation, le logement, l'aide alimentaire et les urgences humanitaires. (Proposition soumise par les EAU)
6. **SE FELICITE** des efforts et des contributions de l'État du Qatar à la Syrie, y compris Ghouta Est, dans le secteur humanitaire et des secours aux personnes touchées dans la Ghouta et l'octroi d'un montant de 202 millions de riyals qataris en tant que premier versement au titre de la campagne « l'hiver des démunis. » (Proposition soumise par Qatar).
7. **INVITE** les Etats membres de l'OCI à continuer à apporter leur assistance aux pays voisins de la Syrie, conformément au principe de solidarité islamique et de partage des charges.

8. **APPELLE** le Conseil de Sécurité des Nations Unies à prendre des mesures supplémentaires pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire en Syrie et à veiller à l'application immédiate et intégrale des dispositions de la résolution 2254 et 2258 du Conseil de Sécurité de l'ONU, en particulier celles relatives à un accès rapide, sûr et sans entraves de l'assistance humanitaire par-delà les lignes du front et à travers les frontières des pays voisins et ce par les voies les plus directes, à l'autorisation de l'accès immédiat de l'aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin, notamment dans les zones assiégées ou difficiles d'accès, à la remise en liberté des personnes qui se trouvent placées en détention arbitraire de manière arbitraire dont, tout particulièrement les femmes et les enfants; et **INVITE** le Groupe de soutien international à la Syrie à user immédiatement de son influence à cette fin.

9. **SE FELICITE** de la résolution 2401 du Conseil de Sécurité des Nations unies en réponse à la détérioration de la situation humanitaire dans l'ensemble de la Syrie et, tout particulièrement, dans la Ghouta orientale ; et **INVITE** les parties en conflit à se conformer pleinement aux dispositions de ladite résolution. (Proposition de la Turquie)

10. **SALUE** les efforts inlassables de l'Etat du Koweït en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité et les réalisations qu'il a accomplies en février 2018, en partenariat avec la Suède, en faisant promulguer la résolution 2401, qui prévoit une trêve de 30 jours et une aide humanitaire d'urgence. (Proposition soumise par le Koweït)

**RESOLUTION N°4/45-ICHAD
SUR
LES DEPLACES SYRIENS AU LIBAN**

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères (Session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, du 19 au 20 Chaabane 1439 H (5-6 mai 2018) ;

Rappelant la résolution n°6/39-POL sur la création du Département des Affaires humanitaires et la résolution n°1/36-ICHAD sur les missions et les compétences du Département des Affaires humanitaires,

Ayant examiné le rapport du secrétaire général OIC/CFM/45/2018/ICHAD/SG-REP sur les activités humanitaires de l'OCI, notamment les paragraphes relatifs à la situation humanitaire dans les Etats membres de l'OCI et à l'atténuation des souffrances des civils syriens en Syrie et dans les Etats voisins, particulièrement au Liban :

1. **EXPRIME** sa vive préoccupation face à l'augmentation du nombre des déplacés syriens au Liban ; ce qui a eu des répercussions sur la situation sociale, économique, démographique et sécuritaire du pays.
2. **EXPRIME** son appréciation des efforts que fait l'Etat libanais, malgré ses moyens limités, pour accueillir et assister les déplacés syriens.
3. **APPELLE** les Etats membres, les organisations internationales et les institutions de la société civile à fournir l'aide nécessaire à l'Etat libanais pour lui permettre de faire face aux charges découlant de ce déplacement.
4. **APPELLE** également les partenaires internationaux à prendre des dispositions pour mettre fin à cette crise, en considérant que le retour des déplacés en Syrie constitue la seule solution durable à la crise, même pendant la phase transitoire.
5. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre des questions objet de la présente résolution et de lui en faire rapport à sa 46^{ème} session.
